

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 NOVEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SEPT NOVEMBRE à 20H10 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 novembre 2025, sous la présidence de M. BOUCHARD Mickaël, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. Bouchard, E. Ferey, X. Bouchet, Z. Ait Hellal, J.F Blanchard, J. Guyot, G. Haller, N. Macorano, S. Mousli, A. Petit, F. Pichon

Absents excusés : N. Guyon donne pouvoir à M. Bouchard, P. Lecomte donne pouvoir à F. Pichon, A. Tardy donne pouvoir à Z. Ait Hellal

Absents : M. Desigaud

Secrétaire de séance : E. Ferey

Ouverture de la séance à 20h10

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2025

↳ Approbation du Procès-Verbal avec **3 abstentions** : G. Haller, Z. Ait Hellal et A. Tardy qui étaient absents lors du précédent conseil

• OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN FOOD TRUCK:

Proposition : Autoriser l'installation d'un Food Truck sur la Place du Parking des boules, tous les vendredis de 18h à 23h à compter du vendredi 12 décembre 2025.

Discussion : Une question est soulevée concernant les nuisances sonores potentielles pour les riverains. Il est confirmé que toute plainte après 23h devra être adressée à la Mairie.

↳ **Approbation** à l'unanimité sans commentaire (0 contre, 0 abstention, 13 pour)

• ENCAISSEMENT EXCEPTIONNEL D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE GROUPAMA :

Contexte : Le conseil doit autoriser l'encaissement d'un chèque de 1683.60€ de l'assurance Groupama.

Ce montant correspond au remboursement des frais de réparation d'un trottoir Rue Hector Berlioz près du bar.

L'approbation formelle est requise car la Commune ne dispose pas d'une régie de recettes pour cet encaissement.

↳ **Approbation** à l'unanimité

- **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :**

Présentation : F. Pichon de la commission des finances, présente les propositions.

Proposition : Renouveler la ligne de trésorerie de 100 000€ auprès du Crédit Mutuel pour l'année à venir.

Analyse financière :

- Cinq banques ont été consultés. Le Crédit Mutuel présente l'offre la plus compétitive.
- Conditions : Taux d'intérêt de 2,8% (basé sur l'index Euribor à 3 mois + marge de 0,75%), frais de dossier de 100€ et aucune commission de non-utilisation.

Justification : Cette ligne de crédit est une sécurité financière (« découvert autorisé ») nécessaire à la suite de l'acquisition récente d'un bien immobilier (160 000€) qui a significativement réduit la trésorerie disponible. Elle permettra de couvrir des dépenses importantes et imprévues (réparation de la chaudière, toit de la salle des fêtes) en attendant les recettes, notamment celles issues de la vente future de deux appartements.

↳ **Approbation à l'unanimité**

A noter : X. Bouchet a gardé le silence pendant la présentation réalisée par Fabien. Il a quitté la salle du Conseil le temps que le vote ait lieu.

- **MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ECHEANCIER ET MODALITES DE CALCUL DES LOYERS DE LA COLONIE DE SAUSSET LES PINS POUR L'ANNEE 2026:**

Proposition : Autoriser le versement trimestriel des loyers de la colonie de Sausset les Pins afin de l'aider dans sa gestion de trésorerie. Il s'agit de mettre en œuvre un paiement trimestriel, terme à échoir.

Impact : Impact positif pour la Commune puisque ces échéances viendront renforcer la trésorerie.

↳ **Approbation à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance,
Eric FEREY



L'Adjoint au Maire,
Mickaël BOUCHARD

